

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : RAAT_87LAH0001
Date du repérage : 09/06/2022



Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

**Ce rapport ne peut être utilisé et reproduit que dans son intégralité.
Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT EXPERTISES et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé – tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 8 SQUARE MENDES FRANCE (87LAH0001) Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : RDC PORTE 0001, Lot numéro 87LAH0001 Code postal, ville : . 77340 PONTAULT COMBAULT
Périmètre de repérage :	 Tout le logement
Type de logement :	 T2
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction :	 Date du permis de construire non connue

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... HABITAT 77 Adresse : 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... HABITAT 77 Adresse : 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	OULD Moustapha	Opérateur de repérage	GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT	Obtention : 15/10/2017 Échéance : 14/10/2022 N° de certification : 948

Raison sociale de l'entreprise : **AGENCE SOCOBAT PARIS (Numéro SIRET : 45307976600086)**
Adresse : **54 rue Gabriel PERI , - 92120 MONTROUGE**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**
Numéro de police et date de validité : **5411202104 / 01/07/2022**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 21/06/2022, remis au propriétaire le 21/06/2022
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 47 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Conclusion détaillé du repérage**
 - 5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
 - 5.2 Récapitulatif zone par zone
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

- 1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détailé en partie 5 du présent rapport)**
- 1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... EUROFINS
Adresse : 80-84 Rue des Meuniers Bâtiment A 92220 BAGNEUX
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1592

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
3 - Parois verticales intérieures	Éléments associés aux façades
	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
4 - Plafonds et faux plafonds	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
5 - Planchers et planchers techniques	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
	Revêtements de sols
	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
8 - Équipements divers et accessoires	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
9 - Fondations et soubassements	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage

Descriptif des travaux :

Réfection complète du logement

Descriptif des pièces visitées

Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Séjour,
Rez de chaussée - Débarras,
Rez de chaussée - Chambre,

Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - WC,
Rez de chaussée - Salle de bains,
Rez de chaussée - Balcon

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-Non

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 21/06/2022

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 09/06/2022

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

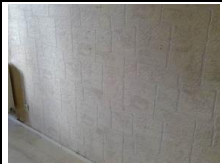
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

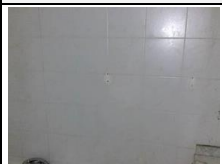
3 - Parois verticales intérieures

ZPSO-002 : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-002 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Entrée : Mur C; Mur D	Ech.004	
Séjour	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-002 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Séjour : ef	Ech.003	
Débarras	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-002 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.003, Ech.004	Ech.004; Ech.003	Idem photo : Ech.004; Ech.003
Chambre	4	<u>Identifiant</u> : ZPSO-002 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.003, Ech.004	Ech.004; Ech.003	Idem photo : Ech.004; Ech.003
ZPSO-003 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.005, Ech.006	Ech.005; Ech.006	Idem photo : Ech.005; Ech.006
Séjour	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Séjour : Mur A; Mur B; Mur C	Ech.005	
Débarras	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.005, Ech.006	Ech.005; Ech.006	Idem photo : Ech.005; Ech.006
Chambre	4	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Chambre : Mur D	Ech.006	

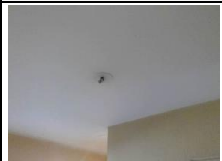
ZPSO-004 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Séjour	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-004 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Séjour	Ech.007	
Chambre	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-004 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Chambre	Ech.008	
ZPSO-007 : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-007 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine : Mur A	Ech.013	
WC	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-007 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - WC : Mur A; Mur B; Mur D	Ech.014	
Salle de bains	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-007 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.013, Ech.014	Ech.013; Ech.014	Idem photo : Ech.013; Ech.014
ZPSO-008 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-008 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine : Mur B; Mur D	Ech.015	
WC	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-008 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.015, Ech.016	Ech.015; Ech.016	Idem photo : Ech.015; Ech.016
Salle de bains	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-008 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de bains : Mur A; Mur C; Mur D	Ech.016	

ZPSO-009 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-009 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine	Ech.017	

ZPSO-011 : Colle de faïence					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-011 <u>Description</u> : Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine : Mur A; Mur D	Ech.020	

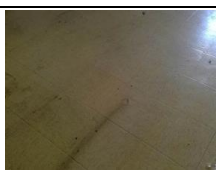
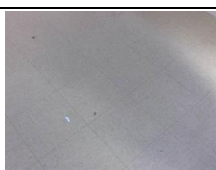
ZPSO-013 : Colle de faïence					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de bains	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-013 <u>Description</u> : Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de bains : Toutes zones	Ech.022	

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-005 : Enduit à base de ciment lissé ou taloché					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Entrée	Ech.009	
Séjour	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Séjour	Ech.010	
Débarras	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.009, Ech.010	Ech.009; Ech.010	Idem photo : Ech.009; Ech.010
Chambre	4	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.009, Ech.010	Ech.009; Ech.010	Idem photo : Ech.009; Ech.010

ZPSO-010 : Enduit à base de ciment lissé ou taloché					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	Identifiant : ZPSO-010 Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine	Ech.018	
WC	2	Identifiant : ZPSO-010 Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.018, Ech.019	Ech.018; Ech.019	Idem photo : Ech.018; Ech.019
Salle de bains	3	Identifiant : ZPSO-010 Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de bains	Ech.019	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO-001 : Colle bitumineuse					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	Identifiant : ZPSO-001 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.001, Ech.002	Ech.001; Ech.002	Idem photo : Ech.001; Ech.002
Séjour	2	Identifiant : ZPSO-001 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Séjour	Ech.001	
Débarras	3	Identifiant : ZPSO-001 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.001, Ech.002	Ech.001; Ech.002	Idem photo : Ech.001; Ech.002
Chambre	4	Identifiant : ZPSO-001 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Chambre	Ech.002	

ZPSO-006 : Colle bitumineuse					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	Identifiant : ZPSO-006 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine	Ech.011	
WC	2	Identifiant : ZPSO-006 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s) : Ech.011, Ech.012	Ech.011; Ech.012	Idem photo : Ech.011; Ech.012
Salle de bains	3	Identifiant : ZPSO-006 Description : Colle bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de bains	Ech.012	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

ZPSO-012 : Plaques souples bitumineuses antivibratiles					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	Identifiant : ZPSO-012 Description : Plaques souples bitumineuses antivibratiles Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Cuisine : d	Ech.021	
ZPSO-014 : Plaques souples bitumineuses antivibratiles					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de bains	1	Identifiant : ZPSO-014 Description : Plaques souples bitumineuses antivibratiles Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de bains : b	Ech.023	

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

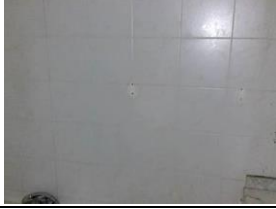
Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Sans objet

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-001	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Entrée; Rez de chaussée - Séjour; Rez de chaussée - Débarras; Rez de chaussée - Chambre <u>Echantillons</u> : Ech.001; Ech.002 <u>Description</u> : Colle bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Entrée; Rez de chaussée - Séjour; Rez de chaussée - Débarras; Rez de chaussée - Chambre <u>Echantillons</u> : Ech.004; Ech.003 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Entrée; Rez de chaussée - Séjour; Rez de chaussée - Débarras; Rez de chaussée - Chambre <u>Echantillons</u> : Ech.005; Ech.006 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-004	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Séjour; Rez de chaussée - Chambre <u>Echantillons</u> : Ech.007; Ech.008 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-005	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Entrée; Rez de chaussée - Séjour; Rez de chaussée - Débarras; Rez de chaussée - Chambre <u>Echantillons</u> : Ech.009; Ech.010 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - WC; Rez de chaussée - Salle de bains <u>Echantillons</u> : Ech.011; Ech.012 <u>Description</u> : Colle bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-007	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - WC; Rez de chaussée - Salle de bains <u>Echantillons</u> : Ech.013; Ech.014 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-008	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - WC; Rez de chaussée - Salle de bains <u>Echantillons</u> : Ech.015; Ech.016 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO-009	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine <u>Echantillons</u> : Ech.017 <u>Description</u> : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-010	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine; Rez de chaussée - WC; Rez de chaussée - Salle de bains <u>Echantillons</u> : Ech.018; Ech.019 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-011	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine <u>Echantillons</u> : Ech.020 <u>Description</u> : Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-012	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Cuisine <u>Echantillons</u> : Ech.021 <u>Description</u> : Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-013	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Salle de bains <u>Echantillons</u> : Ech.022 <u>Description</u> : Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-014	<u>Localisation</u> : Rez de chaussée - Salle de bains <u>Echantillons</u> : Ech.023 <u>Description</u> : Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **CALUIRE**, le **21/06/2022**

Par : OULD Moustapha



Cachet de l'entreprise

SOCOBAT Expertises
17 chemin du Charroi
69300 CALUIRE
Tél. 04 78 28 95 49
Fax 04 78 28 72 01
SIREN 453 079 766

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° RAAT_87LAH0001

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

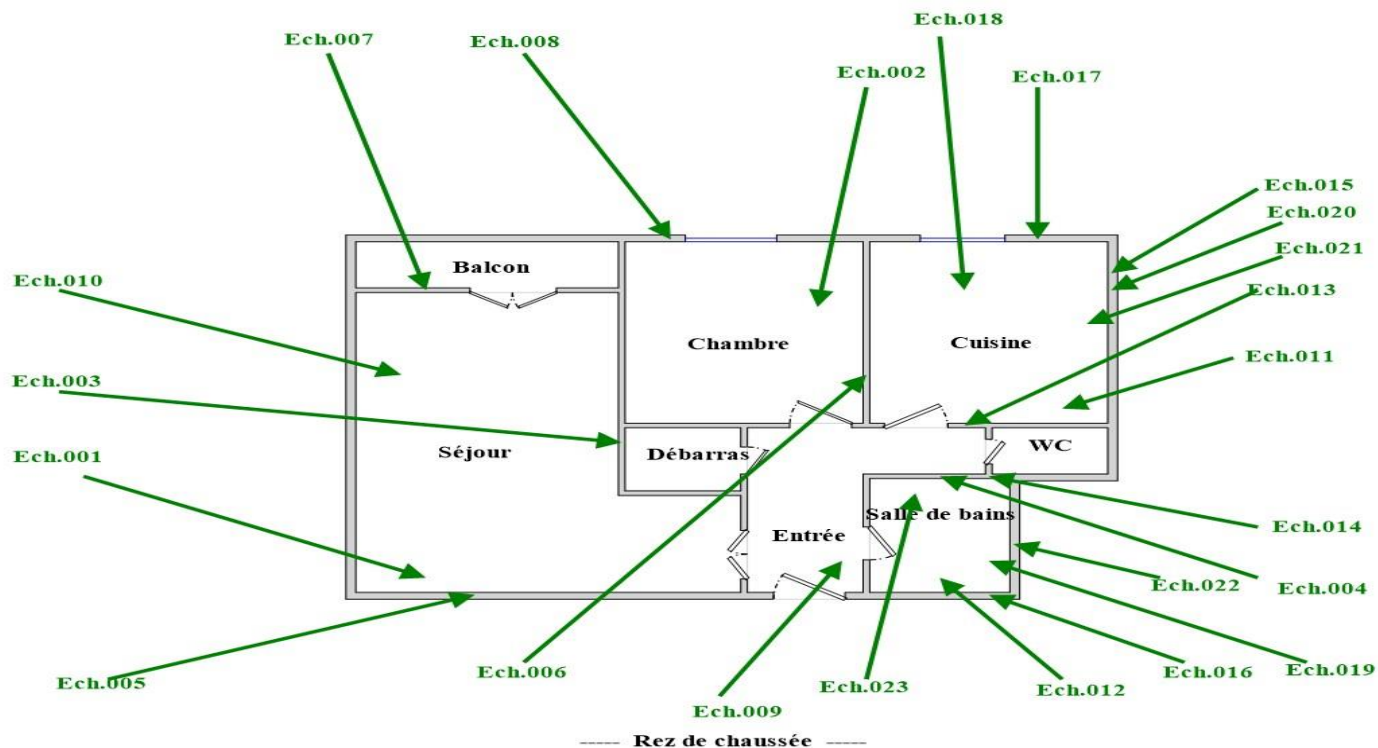
7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 Schéma de repérage



Localisation des prélèvements ou des matériaux amiantés

N° dossier : RAAT_87LAH0001

1/1

Bâtiment – Niveau : Croquis 1

Adresse de l'immeuble 8 SQUARE MENDES

FRANCE (87LAH0001)

77340 PONTAULT COMBAULT

Légende :

Prélèvement rouge : avec amiante

Prélèvement vert : sans amiante

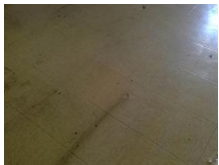
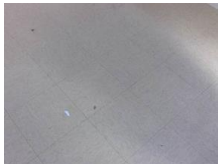
Zone en rouge : matériaux amiantés

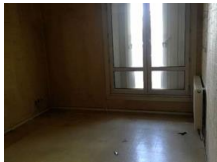
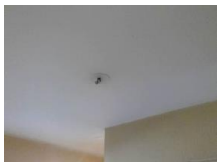
Zone orange : matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

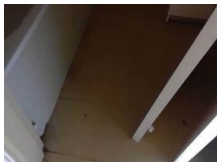
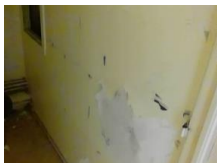
Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

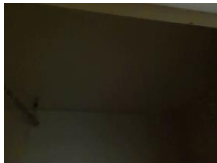
7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-001-Ech.001	Rez de chaussée - Séjour	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle bitumineuse Réf. laboratoire: 22H012766-001 Commentaires Laboratoire: Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (rose) (clair) ; matériau de type colle (jaune) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-001-Ech.002	Rez de chaussée - Chambre	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle bitumineuse Réf. laboratoire: 22H012766-002 Commentaires Laboratoire: Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (rose) (clair) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-002-Ech.003	Rez de chaussée - Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Matériau présent dans les pièces: Rez de chaussée - Entrée, Rez de chaussée - Séjour Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Réf. laboratoire: 22H012766-003 Commentaires Laboratoire: Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-002-Ech.004	Rez de chaussée - Entrée	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Matériau présent dans les pièces: Rez de chaussée - Entrée, Rez de chaussée - Séjour Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Réf. laboratoire: 22H012766-004 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) Couche 2: Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-003-Ech.005	Rez de chaussée - Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-005 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur de type enduit (blanc) (beige) ; matériau semi-dur (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-003-Ech.006	Rez de chaussée - Chambre	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-006 Commentaires Laboratoire: Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (poudreux) (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-004-Ech.007	Rez de chaussée - Séjour	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-007 Commentaires Laboratoire: Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) en traces ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-004-Ech.008	Rez de chaussée - Chambre	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-008 Commentaires Laboratoire: Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-005-Ech.009	Rez de chaussée - Entrée	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-009 Commentaires Laboratoire: Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-005-Ech.010	Rez de chaussée - Séjour	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-010 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-006-Ech.011	Rez de chaussée - Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle bitumineuse Réf. laboratoire: 22H012766-011 Commentaires Laboratoire: Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (rose) (clair) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-006-Ech.012	Rez de chaussée - Salle de bains	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle bitumineuse Réf. laboratoire: 22H012766-012 Commentaires Laboratoire: Matériau souple de type revêtement de sol (beige) (rose) (clair) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-007-Ech.013	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Matériau présent dans les pièces: Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - WC Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Réf. laboratoire: 22H012766-013 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-007-Ech.014	Rez de chaussée - WC	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Réf. laboratoire: 22H012766-014 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-008-Ech.015	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-015 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-008-Ech.016	Rez de chaussée - Salle de bains	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-016 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-009-Ech.017	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-017 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (beige) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-010-Ech.018	Rez de chaussée - Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-018 Commentaires Laboratoire: Couche 1: Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Couche 2: Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-010-Ech.019	Rez de chaussée - Salle de bains	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Réf. laboratoire: 22H012766-019 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-011-Ech.020	Rez de chaussée - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle de faïence Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de faïence Réf. laboratoire: 22H012766-020 Commentaires Laboratoire: Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau semi-dur (blanc) (Calcination et/ou attaque acide1) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-012-Ech.021	Rez de chaussée - Cuisine	8 - Équipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Plaques souples bitumineuses antivibratiles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques souples bitumineuses antivibratiles Réf. laboratoire: 22H012766-021 Commentaires Laboratoire: Matériau semi-dur de type plaque (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO-013-Ech.022	Rez de chaussée - Salle de bains	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle de faïence Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de faïence Réf. laboratoire: 22H012766-022 Commentaires Laboratoire: Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	
ZPSO-014-Ech.023	Rez de chaussée - Salle de bains	8 - Équipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	Plaques souples bitumineuses antivibratiles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques souples bitumineuses antivibratiles Réf. laboratoire: 22H012766-023 Commentaires Laboratoire: Matériau (fibreuse) (marron) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune) (Calcination et/ou attaque acide2) Analyse à réaliser: 1 couche	

Copie des rapports d'essais :



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES

Monsieur Rabah AYOUB

54 Rue Gabriel Péri

92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-22-LH-029026-01

Numéro de dossier : 22H012766

Référence de dossier : Dossier: RAAT_87LAH0001

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 22H012766-001 - Référence Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols
- Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Séjour, prélevé par vos soins, et analysé par
Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-002 - Référence Ech.002 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols
- Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Chambre, prélevé par vos soins, et analysé
par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-003 - Référence Ech.003 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches
(assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à
base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - Séjour, prélevé par vos soins,
et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-004 - Référence Ech.004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches
(assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à
base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - Entrée, prélevé par vos soins,
et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-005 - Référence Ech.005 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées
- Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée -
Séjour, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal
Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

80-84 rue des Meuniers

92220 Bagneux

Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

**Analyses pour le Bâtiment**

- N° 22H012766-006 - Référence *Ech.006* - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Chambre*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-007 - Référence *Ech.007* - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Séjour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-008 - Référence *Ech.008* - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Chambre*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-009 - Référence *Ech.009* - 4 - *Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Rez de chaussée - Entrée*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-010 - Référence *Ech.010* - 4 - *Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Rez de chaussée - Séjour*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-011 - Référence *Ech.011* - 5 - *Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-012 - Référence *Ech.012* - 5 - *Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-013 - Référence *Ech.013* - 3 - *Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou talochés - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou talochés - Rez de chaussée - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

80-84 rue des Meuniers
92220 Bagneux

Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

**Analyses pour le Bâtiment**

- N° 22H012766-014 - Référence *Ech.014* - 3 - *Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Rez de chaussée - WC*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-015 - Référence *Ech.015* - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussée - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-016 - Référence *Ech.016* - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussée - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-017 - Référence *Ech.017* - 3 - *Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Rez de chaussée - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-018 - Référence *Ech.018* - 4 - *Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Rez de chaussée*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-019 - Référence *Ech.019* - 4 - *Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Rez de chaussée - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-020 - Référence *Ech.020* - 3 - *Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - Rez de chaussée - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-021 - Référence *Ech.021* - 8 - *Equipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et eviers metalliques - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Rez de chaussée - Cuisine*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

80-84 rue des Meuniers

92220 Bagneux

Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



Analyses pour le Bâtiment

- N° 22H012766-022 - Référence *Ech.022 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - Rez de chaussée - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 22H012766-023 - Référence *Ech.023 - 8 - Equipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Rez de chaussée - Salle de bains*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

80-84 rue des Meuniers
92220 Bagneux

Tél: +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BÂTIMENT ILE DE FRANCE SAS**
Analyses IDF
117 Quai de Valmy
75010 Paris

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01 Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12 Page 1/8
Référence laboratoire N° : 22EK051409 Référence de suivi du dossier N° : 22H012766
Reçu au laboratoire le : 14/06/2022 Date de réception : 13/06/2022
Date d'analyse : 17/06/2022
Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-1	22H012766-001 - Ech.001 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Séjour	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) + (rose) (clair) ; matériau de type colle (jaune)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-1 (1)	22H012766-002 - Ech.002 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Chambre	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) + (rose) (clair)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-1	22H012766-003 - Ech.003 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - Séjour	Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 2/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004-1	22H012766-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, prefabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - Entrée	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtré) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-2	22H012766-004 - Ech.004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, prefabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - Entrée	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP / SCA2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
005-1	22H012766-005 - Ech.005 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Séjour	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige) ; matériau semi-dur (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-1 (2)	22H012766-006 - Ech.006 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Chambre	Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (poudré) (blanc)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 3/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007-1 (3)	22H012766-007 - Ech.007 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Séjour	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) en traces ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-1	22H012766-008 - Ech.008 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Chambre	Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009-1	22H012766-009 - Ech.009 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Rez de chaussée - Entrée	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010-1	22H012766-010 - Ech.010 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Rez de chaussée - Séjour	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 4/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011-1 (4)	22H012766-011 - Ech.011 - 4 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Cuisine	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) + (rose) (clair)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012-1 (5)	22H012766-012 - Ech.012 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse - Colle bitumineuse - Rez de chaussée - Salle de bains	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) + (rose) (clair)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-1	22H012766-013 - Ech.013 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, prefabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014-1	22H012766-014 - Ech.014 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, prefabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lisses ou taloches - Rez de chaussée - WC	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 5/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015-1 (6)	22H012766-015 - Ech.015 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016-1 (2)	22H012766-016 - Ech.016 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Salle de bains	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017-1 (6)	22H012766-017 - Ech.017 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018-1	22H012766-018 - Ech.018 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - Rez de chaussée - Cuisine	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 6/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
018-2	22H012766-018 - Ech.018 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Rez de chaussee - Cuisine	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019-1	22H012766-019 - Ech.019 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Rez de chaussee - Salle de bains	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020-1 (5) (7)	22H012766-020 - Ech.020 - 3 - Parois verticales interieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - Rez de chaussee - Cuisine	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021-1	22H012766-021 - Ech.021 - 8 - Equipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Rez de chaussee - Cuisine	Matériau semi-dur de type plaque (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 7/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
022-1	22H012766-022 - Ech.022 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - Rez de chaussée - Salle de bains	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023-1	22H012766-023 - Ech.023 - 8 - Equipements divers et accessoires - Portes de placard, baignoires et éviers métalliques - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Plaques souples bitumineuses antivibratiles - Rez de chaussée - Salle de bains	Matériau (fibreuse) (marron) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :

25 analyses au laboratoire dont 24 par la technique identifiée sous le terme MET et 1 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Observation(s) échantillon(s)	
(1)	Un matériau de type peinture (blanc); matériau de type colle (jaune) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.
(2)	Un matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.
(3)	La totalité du matériau fibreuse de type papier peint (blanc) a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
(4)	Un matériau souple (blanc); matériau de type colle (jaune) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.
(5)	Un matériau de type peinture (beige) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.
(6)	Echantillon mouillé.
(7)	La totalité du matériau semi-dur (blanc) a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-052375-01

Date d'émission de rapport : 20/06/2022 8:12

Page 8/8

Référence laboratoire N° : 22EK051409

Référence de suivi du dossier N° : 22H012766

Reçu au laboratoire le : 14/06/2022

Date de réception : 13/06/2022

Date d'analyse : 17/06/2022

Référence dossier Client: 22H012766 - Dossier: RAAT_87LAH0001

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 7

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0,1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

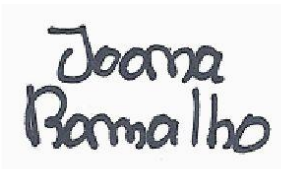
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amiante/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n° 0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Joana Ramalho
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »,** qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition

de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

AGENT

M BEGUINOT HERVE

ROND POINT DU PEROLLIER
29 CHEMIN DE VILLENEUVE
69130 ECULLY

Tél : 0437502880

Email : AGENCE.BEGUINOT@AXA.FR

Portefeuille : 0069111144

SARL ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE FR

Vos références :

Contrat n° 5411202104

Client n° 1403569804

AXA France IARD, atteste que :

**SARL ARC
SOCOBAT EXPERTISES
17 CHEMIN DU CHARROI
69300 CALUIRE ET CUIRE**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 5411202104 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics réglementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.

10053620210625

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/4

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique

- L'information sur la présence d'un risque de mэрule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire
 - Etat parasitaire
 - Loi Carrez
 - Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
 - Etat des lieux
 - L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
 - Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés
 - Mesurage Loi Boutin
 - Contrôle périodique amiante
 - Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
 - Diagnostic amiante avant relocation
 - Diagnostic amiante avant vente
 - Diagnostic amiante partie privative (DAPP)
 - Dossier technique amiante
 - Contrôle visuel après désamiantage
 - Recherche de plomb avant travaux
 - Diagnostic Déchets
 - Diagnostic pollution de sols
 - Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
 - Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découlent pour ses clients
 - Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
 - Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
 - Mesure du Radon
 - Analyse QAI (qualité de l'air)
 - Infiltrométrie
 - Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.
- A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.**
- Il est précisé que :
- l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.

- Diagnostic technique global, **les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.**

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE

A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/4

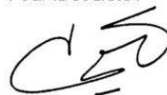
Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2021** au **01/07/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ECULLY le 25 juin 2021
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/4

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement	Exclue
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	1 200 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	300 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/4



E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée
par GINGER CATED à :

OULD Moustapha sous le numéro 948

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	15/10/2017	14/10/2022
C	AMIANTE MENTION	15/10/2017	14/10/2022

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17948010GC2017

Le mercredi 18/10/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB






- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Détail des textes réglementaires applicables au présent certificat

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Arrêté définissant les critères de certification des compétences
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	Arrêté du 25 Juillet 2016 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examens visuels après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
AMIANTE avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels - Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C - Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	
PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
PLOMB avec mention	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) Contrôle après travaux en présence de plomb dans le bâtiment (CTPP)	
TERMITES	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outremer	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
DPE	Diagnostic de performance énergétique individuel	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
DPE avec mention	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
ÉLECTRICITÉ	Etat des installations intérieures d'électricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Tous domaines : CERT CEPE REF 26 « Exigences spécifiques pour la certification des personnes réalisant des diagnostics techniques immobiliers » dans la version en vigueur (www.cofrac.fr)

Ginger CATED – ZAC La Clef Saint Pierre – 12 avenue Gay Lussac – 78990 ELANCOURT
T +33 (0)1 30 85 24 60 – E-mail : cated@groupe-cebtp.com -





La surveillance de vos certificats

Vous avez réussi les examens et avez obtenu, par votre travail, les certifications Ginger CATED. Bravo !
Pour conserver cette reconnaissance dans le temps, il est néanmoins important de bien comprendre quelles sont vos obligations réglementaires de surveillance et comment bien les respecter. C'est l'objet du présent document.

Vous devez :

- 1) Nous informer de manière continue de vos changements d'adresse, de mail ou de téléphone.
- 2) Réaliser un minimum de missions chaque année par domaine. Le minimum exigé est de quatre rapports la première année, puis de cinq les années suivantes.
- 3) Etablir des rapports conformes à la réglementation et aux documents normatifs ou techniques applicables, ce qui nécessite la mise en place d'une veille adaptée pour suivre les évolutions à venir.
- 4) Enregistrer tous vos rapports sur une liste conforme aux exigences des arrêtés compétences. La page 2 du présent document vous résume le contenu de cette liste.
- 5) Tenir un état des plaintes et des réclamations concernant l'usage de chaque certification.
- 6) Conserver tous vos rapports au minimum 5 années après leur date d'établissement.

Ginger CATED va procéder à des opérations de surveillances dans les conditions fixées par la réglementation, leurs non-respects conduisent à la suspension des certificats concernés. Ces surveillances se déroulent suivant une succession d'échanges entre vous et notre équipe : demande de documents, demande de rapports, information sur des points à corriger, analyse des corrections.

A chaque demande, nous vous accordons un délai d'une à deux semaines pour nous apporter les éléments attendus, suivi de deux relances maximum avant suspension. Il est donc impératif qu'ensemble, nous permettions le bon déroulement de ces surveillances. Plus tôt elles sont menées, plus tôt les points d'amélioration et de mise en conformité soulignés entreront dans vos pratiques et ainsi au service de vos clients.

Type de surveillances	Quand démarrer	Délai limite de réussite
Pour les certifiés : La surveillance initiale	Pour tous les domaines, elle débute en moyenne 4 mois après l'obtention du certificat	1 an après la date d'effet de votre certificat
Pour tous : La surveillance de cycle	12 mois après la date d'effet de votre certificat	4 ans maximum après la date d'effet de votre certificat
Contrôles sur ouvrage (Gaz, DPE sans et avec mention, amiante avec mention et DRIPP)	12 mois après la date d'effet de votre certificat	4 ans maximum après la date d'effet de votre certificat
Surveillance en cas de transfert	Dès réception de votre certificat	6 mois après la date d'effet de votre certificat transféré



Toute surveillance non terminée à la date limite indiquée entraînera automatiquement une suspension dans le domaine concerné, et ce jusqu'à validation de la surveillance correspondante.

B128 v6 - 07/04/2017

Etablir une liste de rapports conforme

Domaine	Contenu minimal de la liste des rapports à nous fournir
AMIANTE sans et avec mention	• Identification du rapport • Date du rapport • Type de mission (vente, DTA, DAPP, démolition, examen visuel après travaux) • Type de conclusion (sans ou avec amiante, ou classement)
PLOMB sans et avec mention	• Identification du rapport • Date du rapport • Type de mission (CREP, DRIPP, contrôle après travaux en présence de plomb) • Type de conclusion: ◦ CREP : % d'unités de diagnostics de classe 0, 1, 2 et 3 ◦ DRIPP : présence ou l'absence de revêtements dégradés contenant du plomb ◦ Contrôle après travaux en présence de plomb : conforme ou non conforme
TERMITES	• Identification du rapport • Date du rapport • Type de conclusion (présence ou absence d'indices d'infestation de termites)
DPE sans et avec mention	• Identification du rapport • Date du rapport • Type de mission: ◦ Diagnostics vente, location, bâtiment public ou construction neuve ◦ Attestations neuf ou existant • Type de locaux: maison individuelle, appartement, immeuble à usage principal d'habitation ou bâtiment à usage principal autre que d'habitation • Méthode: consommations estimées ou consommations relevées • Classes pour les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ;
GAZ	• Identification du rapport • Date du rapport • Type de conclusion (A1, A2, DGI, absence d'anomalie)
ELECTRICITE	• Identification du rapport • Date du rapport • Type de conclusion (absence ou présence d'anomalie)

Toute l'équipe du service Certification est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre cycle de certification et de vos surveillances.



Le Directeur Ginger CATED

M. KHATIB



E128 v0 - 07/04/2017

ANNEXE

Quantification des matériaux amiantés :

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Quantités estimées (U, ml, m2, Kg)
Néant	-		